

Département de la Corse du sud - Dipartimèntu di a Corsica suttana  
Mairie de TAVERA – Meria di Tavera

TAVERA, le 21 novembre 2016

Chambre des notaires de la Corse du sud  
19 Cours général Leclerc  
Résidence Napoléon  
20000 AJACCIO

N/Réf : 2016/290

Objet : Droit de préemption  
à l'attention de M<sup>o</sup> Cuttoli

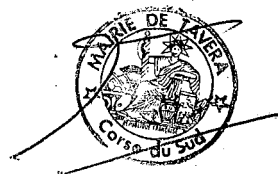
Maître,

Dans votre courrier du 7 novembre 2016 vous me demandez s'il existe un droit de préemption applicable à ma commune ; la réponse est non.

Le conseil municipal n'a jamais délibéré sur cette question.

Je vous prie de croire, Maître, à l'assurance de mes salutations distinguées.

Le Maire,  
P F RAFFALLI



☎ : 04 95 52 81 65 – 07 87 89 35 81

Fax : 04 95 52 89 93

courriel : mairiedetavera@wanadoo.fr